

réf : AG 22-CD-JMS

objet : convocation assemblée générale ordinaire

Cher(e) adhérent(e),

Conformément à l'article 10 des statuts, vous êtes cordialement invités à assister à

l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arras Caméra Club
qui se déroulera le
vendredi 29 novembre 2024 à 20 h 00
au foyer Jean Amoureux, rue du Crinchon 62000 ARRAS

ORDRE DU JOUR :

- **Mot d'accueil** du président.
 - **Rapport moral** : Présentation et approbation du rapport moral de la saison 2023 – 2024.
 - **Rapport financier** : Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos de la saison 2023 – 2024.
 - **Élection du conseil de direction** :
 - **3 postes sont à pourvoir : Martine SANCHEZ, Christian DEJAIGHER arrivent au terme de leur mandat de 3 ans. Jean Noël HUCHEZ se retire de bureau pour assumer d'autres tâches.**
- Les membres ayant réglé deux cotisations consécutives et désirant présenter leur candidature, doivent se manifester auprès du président ou du secrétaire avant le **samedi 23 novembre 2024**.
- **Projets et avenir du club**.
 - **Questions diverses** : Les questions à porter à l'ordre du jour doivent parvenir au secrétariat **5 jours au moins avant l'assemblée générale** (article 10 des statuts), soit pour le **samedi 23 novembre 2024**.
 - Conformément à la législation, tous les documents nécessaires à votre information sont à votre disposition sur demande auprès du secrétaire.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier. Le nombre de procuration est limité à 3 par personne.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale et aux différents votes.

Amicalement

Le secrétaire,
Christian DejaigherLe président,
Jean-Michel Sanchez